

HONORAIRES

FONDS DE COMMERCE – DROIT AU BAIL – PAS DE PORTE
CESSION DE PARTS SOCIALES ET D’ACTIONS DE SOCIÉTÉ
MURS COMMERCIAUX



HONORAIRES TOUTES TRANSACTIONS :

8.90 % HT – Minimum 3000 €HT

HONORAIRES DE LOCATION :

Locaux professionnels et commerciaux

10 % HT du montant du loyer tri-annuel

(Honoraires calculés sur la durée du contrat si bail précaire)

(Conformément aux usages et sauf convention expresse différente entre les parties, indiquées au mandat la rémunération sera à la charge du preneur, qu’il soit acquéreur, cessionnaire ou locataire)